



Animateur référent

Alexandre METAIS
ITB
02.35.12.26.72
itb76@itbfr.org

Animateur suppléant

Nicolas MAILLARD
ITB
02.35.12.26.72
itb76@itbfr.org

L'essentiel de la semaine :

27 parcelles fixes ont été observées cette semaine.

Maladies du feuillage :



L'observation des maladies du feuillage débute cette semaine pour s'achever mi septembre, sur la base d'un prélèvement **hebdomadaire et aléatoire de 100 feuilles** issues de la couronne intermédiaire des betteraves, dans une zone jugée par l'observateur comme la plus représentative de la parcelle.

Suivre l'évolution des parcelles de référence

Les informations récoltées vous permettent de suivre et de vous alerter sur l'évolution des maladies foliaires :

1- Parmi les parcelles du réseau, repérer celle à proximité de votre parcelle, ou dans la même zone pédo-climatique.

2- Parmi ces parcelles, chercher celle dont la variété a les mêmes sensibilités que la vôtre (très sensible, très résistante, sensible ou peu sensible), ou au moins la même sensibilité sur la maladie principale déclenchant habituellement les traitements chez vous. Cette parcelle sera votre parcelle de référence. **Pour connaître toutes les caractéristiques sur les sensibilités variétales aux maladies foliaires, référez vous aux Techniques Betteravières n°1011 du 25-11-14 & n°1022 du 23-06-15 ainsi qu'au Pense-betterave de 2015.**

3- Le suivi de cette parcelle de référence d'une semaine à l'autre vous permet d'avoir une indication sur la période d'apparition des maladies, mais aussi sur leur rapidité de développement.

4- A partir de ces informations, vous pouvez confirmer la présence de maladies dans votre parcelle, et appliquer la méthode IPM.

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur

www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



Observations :

Commune	Organisme	Variété	Résistance variétale				Relevé du 30 Juin			
			Cerco	Oïdium	Rouille	Ramu	Oïdium	Cerco	Rouille	Ramu
Plumetot (14)	ITB	Fortissima Kws					0	0	1	0
Bretteville l'Orgueilleuse (14)	Coop de Creully	Criquet					0	0	0	0
Grainville-Janganerie (14)	Agrial	Beetle					0	0	0	0
Louvigny (14)	Agrial	Cigogne					0	0	0	0
Maizières (14)	Lepicard	Mohican					0	0	0	0
Saint-Pierre-sur-Dives (14)	ITB	Beetle					0	0	0	0
Guéprei (61)	Agriculteur	Susetta kws					0	0	0	0
Saint Calez-en-Saosnois (72)	Syngenta	Barents					4	0	1	0
Quittebeuf (27)	Chambre d'agri 27									
Surtauville (27)	Saint Louis Sucre	Sy Muse					0	0	0	0
Cesseville (27)	ITB	Beetle					0	0	0	0
Combon (27)	GRCETA						0	0	0	0
Saint-Pierre-du-Bosguerard (27)	ITB	Fortissima Kws					0	0	0	0
Guiseniers (27)	Agriculteur	Barents					0	0	0	0
Gamaches en Vexin (27)	Chambre d'agri 27	Fortissima Kws					0	0	0	0
Ecouis (27)	Chambre d'agri 27	Barents					0	0	0	0
Morgny (27)	ITB	Fortissima Kws					0	0	0	0
Ecos (27)	Saint Louis Sucre	Cigogne					0	0	0	0
Auppegard (76)	Cristal Union	Criquet					0	0	0	0
Bretteville du Grand Caux (76)	Cristal Union	Criquet					0	0	0	0
Ocqueville (76)	Chambre d'agri 76	Barents					0	0	0	0
Luneray (76)	ITB	Cigogne					0	0	1	0
Luneray (76)	ITB	Fortissima Kws					0	0	0	0
Ermenouville (76)	ITB	Fortissima Kws					0	0	0	0
Belmesnil (76)	Desprez	Courlis					0	0	0	0
Saint-Léger-aux-Bois (76)	Chambre d'agri 76						0	0	0	0
Gouchaupré (76)	Chambre d'agri 76	Vulcania Kws					0	0	0	0
Ouainville (76)	ITB	Fortissima Kws					0	0	0	0

Légende de la résistance des variétés :

Très sensible Sensible Peu sensible Résistante

Seuils d'interventions:

Des seuils de déclenchement des interventions pour chaque maladie ont été établis par l'ITB pour minimiser les pertes de rendement et la dissémination des champignons. Ces seuils sont de :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
Début de protection avant le 15 août				
Oïdium	Toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	Toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	Bordure littorale	10 %	20 %	Pas de T3
	Autres régions	5 %		25 %
Ramulariose	Toutes régions	5 %	20 %	25 %
Maladies	Régions	T1	T2	T3

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Agrial, Cristal Union, Chambres d'agriculture 27 et 76, Coop de Creully, LEPICARD agriculture, Saint Louis Sucre, Florimont Desprez, GRCETA 27, Syngenta.

Analyse de risque : ces premières observations montrent qu'il y a très peu de maladies à ce jour dans le réseau. Les premiers symptômes d'oïdium et de rouille sont observés respectivement dans 1 et 2 parcelles sur 27 suivis, avec des fréquences très faibles. Aucun seuil d'intervention n'est atteint cette semaine.

Savoir reconnaître les maladies du feuillage :



Oïdium : mycélium blanc grisâtre poudreux.



Rouille : pustules poudreuses orangées



Ramulariose : taches brunes avec liseré sombre présentant au centre de petits points blancs. **Contrôler à la loupe la présence de points blancs.**



Cercosporiose : taches grises avec une bordure rouge ou brunâtre, avec présence de points noirs au centre. **Contrôler à la loupe la présence de points noirs.**

Pucerons noirs:



Risque

Observations : sur 27 parcelles observées, 5 parcelles présentent des plantes avec des colonies de pucerons noirs aptères. Les fréquences vont de 14 à 100% de plantes atteintes.

Analyse de risque : la nuisibilité des pucerons noirs n'est pas à craindre pour les raisons suivantes :

- Les pucerons noirs ne sont pas porteurs du virus de la jaunisse et ne le véhiculent que très rarement dans les betteraves.
- Le stade couverture du sol est atteint
- Les auxiliaires (coccinelles, syrphes et chrysopes) et leurs larves très voraces sont bien présents sur ces betteraves, ils contribuent à réduire efficacement les populations de ces pucerons noirs. Il est indispensable de préserver les auxiliaires.



Pucerons noirs ailés et aptères

Noctuelles défoliatrices:



Risque

Observations : sur 27 parcelles observées, 5 parcelles présentent des morsures de noctuelles avec une fréquence de 10 à 30 % de plantes atteintes.

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Agrial, Cristal Union, Chambres d'agriculture 27 et 76, Coop de Creully, LEPICARD agriculture, Saint Louis Sucre, Florimont Desprez, GRCETA 27, Syngenta.

Seuil de nuisibilité: à partir de 50% des plantes avec des traces de morsures et si des déjections ou des chenilles sont visibles dans la parcelle.

Analyse de risque : Le nombre de parcelles touchées par la noctuelle est en légère augmentation par rapport à la semaine dernière, cependant la fréquence de plantes avec symptômes est en dessous du seuil de nuisibilité pour le moment.

Symptômes: la noctuelle défoliatrice se remarque par de nombreuses perforations sur les feuilles ainsi que par des déjections noirâtres. Les jeunes chenilles sont détectables dans le feuillage en dehors des heures chaudes de la journée.



Chenille de noctuelle



Morsures de noctuelles

Pégomyies:



Observations : sur 27 parcelles observées, 7 parcelles présentent des œufs de pégomyies avec une fréquence de 10 à 45% de plantes atteintes.

Seuil de nuisibilité: plus de 50% des betteraves avec des galeries et présence d'asticots à l'intérieur des feuilles et de nombreuses pontes

Analyse de risque : ces nouvelles pontes annoncent les prémices de la deuxième génération. **À ce jour le seuil de nuisibilité n'est pas atteint, dans la mesure où aucune galerie en présence d'asticots n'a été observée.**

Aucun moyen de lutte n'est efficace sur les œufs, la protection doit s'envisager sur observation d'asticots lorsque le seuil de nuisibilité est dépassé.

Symptômes: les pégomyies pondent à la face inférieure des feuilles, des groupes de trois à dix œufs blancs striés (voir avec une loupe) d'un millimètre environ. A l'éclosion la larve pénètre dans la feuille et se nourrit du parenchyme entre les deux épidermes.



Oeufs de pégomyies

Ce bulletin est une publication gratuite, réalisée en partenariat avec

Agrial, Cristal Union, Chambres d'agriculture 27 et 76, Coop de Creully, LEPICARD agriculture, Saint Louis Sucre, Florimont Desprez, GRCETA 27, Syngenta.

Punaises:



Observations : la présence de punaises de teinte verdâtre (*Calocoris novergicus*) a été signalée sur une parcelle fixe et une parcelle flottante dans le département de la Seine-Maritime

Analyse de risque : ce parasite est observé ponctuellement. La nuisibilité de la punaise est très limitée dans la mesure où les dégâts sont très localisés dans la parcelle, bien souvent le long des haies.

Symptômes : les feuilles présentent des piqûres caractéristiques sur les nervures principales de la face inférieure de celle-ci. Cela entraîne un jaunissement intense de l'extrémité des feuilles.



Punaise



Jaunissement de l'extrémité de la feuille.